



Vaugirard Patrimoine

Document d'entrée en relation

Notre démarche

Parce que le monde de la protection sociale, de l'investissement, de la retraite et de la fiscalité est souvent opaque aux yeux du profane, Vaugirard Patrimoine s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, ponctuellement ou régulièrement, afin de leur permettre de prendre **des décisions éclairées et cohérentes** avec leur profil et leurs objectifs.

Nous disposons pour ce faire d'une palette d'outils complète :

Investissement

- Assurance-vie et contrats de capitalisation
- Trésorerie d'entreprise
- Assurances-vie de droit Luxembourgeois
- PER
- PEE – PERCO

Conseil

- Choix du statut social
- Stratégies de rémunération
- Bilan retraite
- Optimisation de la transmission

Assurance

- Assurance de prêt
- Prévoyance collective et individuelle
- Homme-clé et croisée associés
- Mutuelle collective et individuelle



Une équipe et des compétences



Thomas
Dirigeant



Emilie
Responsable gestion
Associée



Julie
Assistante gestion

Au delà de l'expérience de l'équipe Vaugirard Patrimoine, l'exercice de notre métier requiert un certain nombre d'agréments. Ainsi Vaugirard Patrimoine est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (**ORIAS**) **sous le numéro 19006780** (consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de :

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA). A ce titre, Vaugirard Patrimoine n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais est en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1^ob du Code des assurances). Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Conseiller en investissements financiers (CIF) non indépendant, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en gestion de Patrimoine (CNCGP), 4 rue de Longchamp 75016 Paris, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org) et placée sous le contrôle de l'AMF.

Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)

Notre process



Découverte

A l'occasion d'un premier contact, nous prenons connaissance de votre situation familiale, professionnelle, financière, fiscale, etc...

L'objectif de ce premier rendez-vous est de comprendre quels sont vos objectifs, votre horizon de temps et vos contraintes.



Lettre de mission

Sur la base de notre premier échange, nous vous proposons une mission dont les modalités seront décrites dans notre lettre de mission : durée, livrable, rémunération, modalités de suivi, etc...

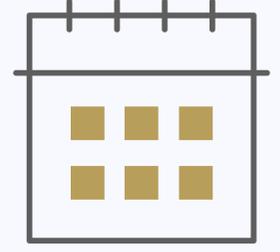
Vous pouvez décider d'accepter ou de refuser notre mission.



Préconisations

Nous vous remettons un document écrit détaillant nos préconisations, les raisons de ces dernières et les modalités de mise en oeuvre :

- coût
- impact civil, fiscal, etc...
- rendement attendu
- fréquence de suivi
- avantages/inconvénients
- etc....



Suivi

A minima une fois par an, nous vous proposerons un rendez-vous (tél/visio/présentiel) pour évaluer la nécessité d'ajuster la ou les solutions déployées en fonction de l'évolution de votre situation et du contexte. En dehors de ce rendez-vous annuel, votre conseiller demeure évidemment à votre disposition.

Nos prestations

Dans le cas où vous souhaiteriez travailler avec l'équipe Vaugirard Patrimoine, les modalités précises de notre intervention seront détaillées au sein d'une **lettre de mission**. L'acceptation de cette lettre de mission est un préalable indispensable à toute collaboration.

| | Assurance de prêt | Prévoyance et mutuelle | Bilan retraite | Optimisation statut du dirigeant |
|--------------|--|--|--|---|
| Objectif | Vous proposer des contrats plus économiques que ceux des banques, pour les mêmes garanties. | Analyser les contrats en place. A défaut, trouver le ou les contrats qui correspondent aux besoins de votre famille. | Savoir quand, comment et avec combien vous allez partir en retraite + optimisations possibles. | Mesurer les avantages et inconvénients du statut de gérant majoritaire de SARL ou président de SAS pour faire un choix éclairé. |
| Livrable | Document de synthèse présentant 3 solutions alternatives avec échéanciers comparé. | Audit quantitatif, qualitatif et tarifaire des éventuelles contrats en place et proposition d'alternatives. | Document de synthèse reprenant les éventuelles erreurs détectées + calculs selon plusieurs hypothèses de départ. | Comparatif point par point : santé, prévoyance, retraite, chômage, etc... selon votre situation personnelle. |
| Tarification | Honoraires : 10% TTC de l'économie réalisée sur la durée totale du crédit + rétrocessions payées par l'assureur. | Rétrocessions payées par l'assureur dont le contrat sera mis en place. | 1.980€ TTC par bilan | 990€ TTC par étude. |



Nos prestations

Dans le cas où vous souhaiteriez travailler avec l'équipe Vaugirard Patrimoine, les modalités précises de notre intervention seront détaillées au sein d'une **lettre de mission**. L'acceptation de cette lettre de mission est un préalable indispensable à toute collaboration.

| | Investissement Financier | Investissement Immobilier | Epargne retraite et salariale | Défiscalisation |
|--------------|--|---------------------------|---|--|
| Objectif | Rémunérer vos capitaux selon vos profils de risque, votre horizon de temps et votre objectif de gestion : création de revenus, capitalisation, etc... | | Savoir comment épargner pour sa retraite grâce aux dispositifs de faveur : PER, PEE, PERCO | Réduire le poids de votre fiscalité personnelle et/ou professionnelle |
| Livrable | Document de synthèse reprenant les supports préconisés ainsi que l'enveloppe d'investissement (assurance-vie contrat de capitalisation, compte titres, PEA, nominatif pur, etc...) | | Document de synthèse reprenant les différents dispositifs et l'articulation optimale entre ceux ci selon votre situation. | Document de synthèse reprenant les différents dispositifs qu'il est possible de déployer (FIP, FCPI, SOFICA, Girardin, etc...) |
| Tarification | Rétrocessions de tout ou partie des frais d'entrée et de tout ou partie des frais de gestion que vous acquitterez auprès des sociétés de gestion. | | | |

Communication

Tous les actes de conseils de Vaugirard Patrimoine seront digitalisés sur des supports durables (copies numériques, e-mails, etc.) autres que le support papier.

Un tel mode digitalisé de signature et de fourniture électronique des documents et informations réglementaires sur des supports durables reste adapté au contexte dans lequel seront conduites vos relations avec Vaugirard Patrimoine notamment en nous ayant préalablement communiqué une adresse électronique personnelle sécurisée démontrant votre accès régulier à Internet.

Si vous ne souhaitez pas opter pour cette solution et choisissez la signature et la fourniture des documents et informations réglementaires précités sur un support uniquement papier. Alors nous vous invitons à nous écrire ou nous envoyer un e-mail pour nous l'indiquer.

En plus de ses conseils digitalisés précités, Vaugirard Patrimoine sera également susceptible de communiquer avec vous par courrier postal, courriel électronique et par tout autre moyen de télécommunication que le cabinet juge adapté.



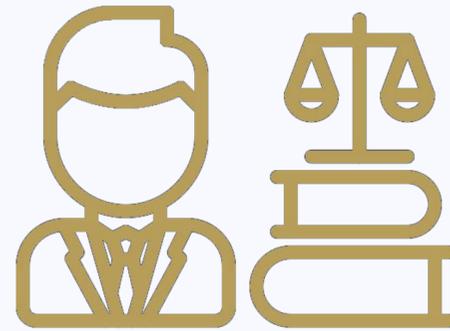
Notre réseau

Nous nous appuyons sur l'expertise de notre réseau interprofessionnel sélectionné car il est la clé des solutions que nous vous proposons et nous permet de proposer une large palette de conseils de qualité à nos clients.



Notaires

Acteur indispensable de l'organisation et de la protection d'un patrimoine professionnel et privé, nos partenaires notaires accompagnent et sécurisent les opérations de nos clients.



Avocats

Professionnels de l'optimisation fiscale et juridique, nos partenaires avocats interviennent également dans l'organisation des transmissions de sociétés, intra ou extra familiales.



Experts -comptables

Pour bâtir un prévisionnel financier, accompagner les démarches bancaires ou répondre à vos obligations fiscales et déclaratives annuelles, nos partenaires experts-comptables sont à votre disposition.

Nos partenaires

Afin de mener à bien ses missions, Vaugirard Patrimoine s'est entouré de nombreux acteurs du monde de la protection sociale et de la gestion de patrimoine



SwissLife



LA CNCGP

C N C G P



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP)

La CNCGP, créée en 1978, est l'association représentative de la profession des conseils en gestion de patrimoine. Elle regroupe à ce jour 3.000 professionnels partout en France

En tant qu'association de CIF (conseiller en investissements financiers), la CNCGP est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Elle a pour missions de promouvoir la profession de CGP, de défendre ses intérêts et d'accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur activité professionnelle.

La charte éthique de la CNCGP

Chaque conseiller de Vaugirard Patrimoine s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie.
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
- Maintenir en permanence ses connaissances et compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
- Communiquer les informations utiles à la prise de décision, notamment celles concernant les modalités de sa rémunération.
- Respecter le secret professionnel.
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

Informations légales

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable dans le cadre du respect de ses droits.

Vous pourrez ainsi présenter votre réclamation à l'adresse de Vaugirard Patrimoine : 19 Rue Borromée, 75015 PARIS, à votre conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception sauf si la réponse elle-même peut vous être apportée, puis de 2 mois maximum à compter de la réception de votre réclamation pour y répondre sauf circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable et/ou si le Client s'oppose aux conclusions apportées par le Conseiller en Investissements Financiers à sa réclamation, le Client disposera, sans préjudice de la voie judiciaire, de la voie de médiation et de recours suivants pour un litige né :

- des activités de CIF : le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Madame Marielle Cohen-Branche, 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 2, pour les litiges liés à notre statut de conseil en investissements financiers et nos actes de démarchage financier (<https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>),
- des activités de COA : le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) et plus particulièrement Messieurs Christophe Ayela Jean-Marc Blamoutier, Gilles Charlot, Michel Guigal et Madame Catherine Boineau sont compétents pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée au Courtier. Ils peuvent être saisis à l'adresse suivante : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

Envoyé par courrier, votre dossier écrit devra notamment comporter les informations suivantes :

- Le nom de la société d'assurances avec laquelle vous êtes en litige ;
- Les dates des principaux événements à l'origine du différend et un bref résumé du litige ;
- Les décisions ou réponses de la société d'assurance qui sont contestées ;
- Le numéro du contrat d'assurance et celui du dossier en cas de sinistre.

Il sera impératif de joindre à votre demande la photocopie des courriers échangés avec la société d'assurance.



Informations légales

Clause de confidentialité

En vertu de la réglementation en vigueur, Vaugirard Patrimoine s'abstient, sauf accord express de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations vous concernant.

Protection des données personnelles

Vaugirard Patrimoine accorde une grande importance au respect des données à caractère personnel de ses clients et met tout en œuvre pour protéger celles-ci dans leur traitement automatisé ou non.

Les données personnelles que vous transmettez à Vaugirard Patrimoine dans le cadre de ses activités et des services que le cabinet vous propose sont collectées et traitées par Vaugirard Patrimoine dans les limites autorisées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 et la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978. Vaugirard Patrimoine sera responsable de traitement de vos données personnelles au sens de la réglementation précitée. Vos données personnelles seront collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement). Leur traitement aura pour finalité de permettre à Vaugirard Patrimoine de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches, pour assurer ses prestations de conseil en prévoyance et protection sociale dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales. Concernant vos proches, Vaugirard Patrimoine vous remercie de leur communiquer, son document d'entrée en relation, véritable notice d'information du cabinet de façon à les informer des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à son personnel, aux sociétés d'assurance partenaires de Vaugirard Patrimoine ainsi qu'aux sociétés informatiques partenaires. Vos données personnelles collectées et celles de vos proches seront conservées pendant toute la durée des relations précontractuelles et/ou contractuelles avec Vaugirard Patrimoine et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la fin de ses relations d'affaires, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus, notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition dans certaines conditions et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter : emilie@Vaugirard-Patrimoine.fr. Vous pourrez dans tous les cas, bénéficier d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Nous contacter



Thomas CHAILLOUX | 06 78 50 36 47 | thomas.chailloux@vaugirard-patrimoine.fr



Service gestion | 01 70 94 60 70 | gestion@vaugirard-patrimoine.fr

